



Montreuil, le 1^{er} décembre 2006

le secrétaire général

Monsieur Dominique de VILLEPIN
Premier ministre
Hôtel Matignon

75008 – PARIS

☎ 01 48 18 82 12
☎ 01 48 51 55 31

Monsieur le Premier ministre,

Je tiens à vous faire part de l'étonnement de la CGT à la lecture du décret du 21 novembre dernier relatif aux commissions départementales d'organisation et de modernisation des services publics.

En effet, alors que le précédent texte réglementaire d'octobre 1995 prévoyait explicitement dans sa composition que certains de ses membres soient issus « *d'organisations syndicales représentatives des salariés* », le nouveau est désespérément muet sur cet aspect.

Pour la CGT, il convient de corriger cette situation de manière urgente.

Notre organisation entend, avec les différents partenaires syndicaux, faire valoir ses propositions pour contribuer à la modernisation, au progrès et au développement des services publics, vecteurs irremplaçables d'égalité entre les citoyens, de solidarité et de proximité.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir intervenir pour modifier ce décret afin que les organisations syndicales puissent retrouver toute leur place au sein de ces commissions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de ma profonde considération.

Bernard THIBAUT